

Compte rendu de la réunion du 14 juin 2013

Membres présents

José VIÉ, Christian GUILLAUD, Jacky HERVOUET, Francis PETITCOLLOT, Marie-Claude MOREAU, Martine AUDIBERT, Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Christophe GUYOT, Michel NAUDIN, Jean-Baptiste PEYRAUD, Raymond THILLOU, Daniel TRUCHY et Florence VIÉ

Membres absents excusés

Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membre absent

Jérôme GASSET

Point sur le championnat

11ème journée de championnat du 19/05/13	
Carton jaune	Sébastien CHRISTIAENS (Villeneuve-la-Guyard) David DESHAYES (Seignelay 1) Emilien DOMBROWSKI (Chemilly 2)
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Chemilly 2
Feuille de match non reçue (amende de 5 €)	Avicenne (feuillet bleu)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Esnon (nom du dirigeant non indiqué) Charmoy et FMC Sens (nom du club non indiqué)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Piedalloues 1</u> score match Piedalloues 1/Paron 1: 0-3 et 1pt pour Piedalloues 1 <u>Pont-sur-Yonne</u> score match Les Bries/Pont-sur-Yonne : 3-0 et 1pt pour Pont-sur-Yonne qui devra verser une indemnité kilométrique de 53,46 € aux Bries par le biais de la caution <u>Chemilly 1</u> score match Domats 1/Chemilly 1: 3-0 et 1pt pour Chemilly 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 44,55 € à Domats 1 par le biais de la caution <u>Chtack</u> score match Chtack/Laroche: 0-3 et 1pt pour Chtack

Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Arces</u> score match Saint-Aubin/Arces : 3-0 et 0 pt pour Arces qui devra verser une indemnité kilométrique de 38,07 € à Saint-Aubin par le biais de la caution
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Fruehauf, Beines et Chéu
Forfait général (amende de 46 €)	Chablis
<u>Cas particulier</u> : 3 cartons jaunes pour l'équipe de Chemilly 2, soit 1 pt de moins au classement	
Suite à une erreur, le score du match Charmoy/Seignelay 2 n'est pas 1-5 mais 2-5	

18ème journée de championnat du 26/05/13	
Carton jaune	Hervé GRANGY (Beaumont) Quentin QUILBEUF (Chéroy)
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Avicenne et Chéroy
Feuille de match non reçue (amende de 5 €)	Chéroy (feuillet bleu) Etoile Auxerre (feuillet blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Charmoy et FMC Sens (nom du club non indiqué)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Beauvoir</u> score match Alliance Nord/Beauvoir : 3-0 et 1 pt pour Beauvoir qui devra verser une indemnité kilométrique de 63,18 € à Alliance Nord par le biais de la caution

Journée du 02/06/13	
Carton jaune	Rémi CLEMENT (Villeroy)

12ème journée de championnat du 09/06/13	
Feuille de match non reçue (amende de 5 €)	Fruehauf, Chéroy, Soucy 2 et Villeroy Avicenne (feuillet blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Egriselles (nom du dirigeant non indiqué)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Senan 2</u> score match Senan 2/Alliance Nord : 0-3 et 1 pt pour Senan 2 <u>AFC Auxerre</u> score match AFC Auxerre/Stade Auxerrois 1: 0-3 et 1 pt pour AFC Auxerre <u>Domats 1</u> score match Stade Auxerrois 2/Domats 1: 3-0 et 1pt pour Domats 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 49,41 € à Stade Auxerrois 2 par le biais de la caution

Modification à apporter au précédent compte-rendu

Amende de 5 € à annuler pour le club Vinneuf-Courlon qui avait bien envoyé sa feuille de match (feuillet bleu) pour la journée du 07/04/13.

Propositions de modification du règlement football

B – LES ORGANISATIONS

B/2 – REGLEMENTATION GENERALE

III : REPORT DE MATCH

[Page 5 – paragraphe 6](#) : ajouter « cas de clubs ayant 3 équipes et plus : l'équipe qui demande le report gèle sa propre liste. Les autres peuvent se renforcer (à concurrence de 3 joueurs) entre elles uniquement. »

Proposition validée par l'ensemble des membres de la commission

IV : LES EQUIPES

[Page 6](#) : ajouter un paragraphe 8 : Les numéros de maillots sont obligatoires sur la feuille de match lorsque le jeu de maillot utilisé est numéroté.

Proposition validée par l'ensemble des membres de la commission

IX : ARBITRAGE

[Page 8](#) : ajouter un paragraphe 10 : Les arbitres assistants licenciés sont obligatoires et doivent (comme en début de match) suivre la défense de leur équipe au changement de côté.

Proposition validée par l'ensemble des membres de la commission

[Page 8](#) : ajouter un paragraphe 11 : Coupe Nationale Ufolep : Un arbitre désigné au centre n'est pas autorisé à officier au centre le matin, et n'est pas autorisé à participer à une rencontre en qualité de joueur.

Proposition validée par l'ensemble des membres de la commission

C – LES OBLIGATIONS DES CLUBS

A – OBLIGATIONS FINANCIERES

[Page 9 – paragraphe 6](#) : ajouter après 50 € « à imputer au club débouté »

Proposition validée par l'ensemble des membres de la commission

[Page 9 – paragraphe 7](#) : ajouter après 20 € « à imputer au club débouté »

Proposition validée par l'ensemble des membres de la commission

B – PENALITES FINANCIERES

[Page 9 – paragraphe 9](#) : ajouter « défaut de toutes les photos : 25 €/équipe »

Proposition validée par l'ensemble des membres de la commission

[Page 9](#) : ajouter un paragraphe 16 : Joueur(s) non autorisé(s) à jouer en raison d'une liste figée suite à un report : 8 €

13 membres de la commission sont pour cette proposition, 1 s'abstient

I – LA COMMISSION TECHNIQUE

I/6 – SANCTIONS SPORTIVES ET FINANCIERES

A – Report de match

Page 15 : ajouter un paragraphe 4 : Cas d'un club à plusieurs équipes ayant demandé un report et ayant fait jouer un ou des joueurs de l'autre équipe alors que la liste de joueurs est figée : sanction financières (voir p 9)

13 membres de la commission sont pour cette proposition, 1 s'abstient

B – Forfait d'une équipe

Page 15 : ajouter à la fin du paragraphe 4 :

Cas d'un club à 2 équipes : les joueurs de l'équipe ayant déclaré forfait général peuvent jouer dans l'autre équipe (valable aussi pour les reports demandés avant le forfait).

Cas d'un club à 3 équipes ou plus : les joueurs de l'équipe ayant déclaré forfait général peuvent être rajoutés sur les autres listes et doivent le faire savoir au responsable des listes.

13 membres de la commission sont pour cette proposition, 1 est contre

C – Equipes incomplètes

Page 15 : ajouter un paragraphe 6 : Equipe (de par son effectif) étant obligée de jouer à 6 joueurs, qui se fait proposer un arbitre assistant par l'adversaire (ou autre licencié Ufolep) et qui refuse de jouer aura match perdu 3 à 0 et 0 pt. L'équipe devient alors équipe incomplète.

10 membres de la commission sont pour cette proposition, 3 s'abstiennent, 1 est contre

Voeux des clubs

➤ Villeneuve-la-Guyard

vœu n° 1 :

Jouer tous les matches de Coupe sur un terrain en herbe et interdire le jeu sur un stabilisé

↳ ce vœu n'est pas recevable : le règlement UFOLEP n'oblige par les équipes à jouer sur un terrain en herbe.

vœu n° 2 :

Créer des groupes géographiques afin d'éviter des frais de déplacement importants

↳ ce vœu est recevable. Toutefois, la commission souhaite faire auparavant un sondage dans le courant de la saison prochaine afin de recueillir les propositions des clubs. En effet, ce sujet étant important, il est nécessaire de l'approfondir avant de le soumettre aux votes.

➤ Saint-Siméon

vœu n° 1 :

Dans le cas des clubs qui fournissent plusieurs arbitres, ne pas imposer 5 matches à arbitrer dans la saison à tous les arbitres, mais imposer 2 matches dans le cas de 3 arbitres et 3 matches dans le cas de 2 arbitres.

↳ ce vœu n'est pas recevable car le règlement national UFOLEP impose 10 matches à arbitrer et le département de l'Yonne a déjà obtenu une dérogation pour ne proposer que 5 matches à arbitrer.

vœu n° 2 :

Agrandir les groupes afin de pallier à des forfaits éventuels en cours de saison

↳ ce vœu n'est pas recevable car le calendrier ne propose pas assez de journées permettant de jouer plus de matches

vœu n° 3 :

Créer des groupes géographiques afin d'éviter des frais de déplacement importants

↳ ce vœu est recevable (mêmes remarques que pour le vœu n° 2 de Villeneuve-la-Guyard)

vœu n° 4 :

Relancer les championnats de jeunes

↳ ce vœu n'est pas recevable car l'UFOLEP ne licencie les jeunes qu'à compter de 16 ans.

➤ Laroche

vœu n° 1 :

Revoir le barème des points pour le championnat et la Coupe comme suit : 4 pts pour match gagné, 2 pts pour un nul et 1 pt pour match perdu

↳ ce vœu est recevable. Il sera soumis aux votes lors de la réunion annuelle pour le championnat d'une part et pour la Coupe d'autre part

vœu n° 2 :

Organiser un match de barrage lorsque 2 équipes se retrouvent à égalité de points lors de la Coupe.

↳ ce vœu n'est pas recevable car le calendrier ne permet pas d'ajouter un nouveau match

Voeux des membres de la commission

Voeu de Michel NAUDIN

Ne pas retirer les points du classement des équipes faisant forfait général, mais comptabiliser 3-0 et 0 pt pour les matches restant à courir.

↳ ce vœu est recevable, il sera soumis aux votes lors de la réunion annuelle

Voeu de Christophe GUYOT

Tout joueur ayant double appartenance et n'ayant pas participé aux phases de qualification aux Coupes ne participera pas aux phases finales

↳ ce vœu est recevable, il sera soumis aux votes lors de la réunion annuelle

Point sur les arbitres

Arbitres qui ont perdu leur statut d'arbitre officiel pour ne pas avoir officié leurs 5 matchs prévus au règlement

BERGERET Stéphane (Beines)
GEOFFROY Patrick (Sergines)
NAUDIN Michel (Les Bries)
ROUSSELAT Bernard (Chablis)
TILLET Rodolphe (sans club)

BONIN Laurent (Egriselles)
LEBLANC Ludovic (St Valérien)
PIN Patrick (Arces)
SALOMON Jérôme (Escamps)
TRUTAT John (Chevannes)

Candidats-arbitres qui n'ont pas poursuivi leur formation

CANCE Christophe (Villeneuve-la-Guyard) TOURE Hatouma (Chéu)
BUNIEWSKI Nicolas (Charmoy)

Candidats devenus officiels en cours de saison

BAUDIOT Martial (Saint-Siméon)
LESCUREUX Mickaël (Fleury-la-Vallée)
GUEUDET Bruno (Montacher)
YILMAZ Ramazan (ACSTA Auxerre)
MASSE Eric (Charmoy)

DA SILVA Manuel (Beauvoir)
BRULE Nicolas (Piedalloues)
LERUEN Michel (Paron)
GILBERT Thierry (Saint-Valérien)

Candidatures à la commission

Florence VIÉ, Jacky HERVOUET, Francis PETITCOLLOT, Daniel FERTIN, Christophe GUYOT, Michel NAUDIN et Daniel TRUCHY ont renouvelé leur candidature.

Martine AUDIBERT et Jérôme GASSET n'ont pas renouvelé leur candidature.

Fany GILBERT (St-Valérien) et Mickaël LESCUREUX (Fleury-la-Vallée) se sont portés candidats.

Rappel : les 7 premiers membres élus le seront pour une durée de 4 ans, les 2 suivants pour 2 ans.

Questions diverses

➤ Le club des Bries s'est proposé pour organiser la réunion de rentrée qui aura lieu le vendredi 13 septembre 2013.

➤ Résultat des finales de Coupe

Coupe Consolante : Saint-Georges a gagné 5 à 0 contre Soucy 1

Coupe Challenge : Esonn a gagné 10 à 1 contre Diges-Pourrain

José VIÉ tient à souligner l'excellent accueil réservé par les membres et bénévoles du club de Laroche aux membres de la commission football, aux arbitres et aux équipes finalistes.

➤ Préparation de la réunion annuelle du 28 juin 2013 qui aura lieu à Saint-Valérien dès 19h30

Les membres de la commission qui le pourront devront être présents dès 18 H 30.

Sont chargés de l'émargement : Marie-Claude MOREAU et Christian GUILLAUD

Sont chargés de la restitution des cautions : Jacky HERVOUET et Francis PETITCOLLOT

Sont chargés des votes : Marie-Claude MOREAU et Thierry GILBERT

José VIÉ présentera le rapport moral, Christian GUILLAUD le rapport d'activités, Jacky HERVOUET le rapport financier

Christian GUILLAUD énoncera les propositions de modifications du règlement

José VIÉ énoncera les vœux formulés par les clubs et les membres de la commission

Raymond THILLOU fera le point sur la formation des arbitres

Présentation des candidatures : Marie-Claude MOREAU

Avant de conclure la réunion, José VIÉ remercie l'ensemble des membres de la commission sportive football pour le travail accompli durant la saison écoulée.

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU